

la Double Imposition pour les Sociétés en Suisse

La double imposition est un terme qui peut sembler complexe de prime abord, mais son concept est assez simple une fois qu'on le décompose. En Suisse, comme dans de nombreux autres pays, les sociétés peuvent être sujettes à ce qu'on appelle la "double imposition". Cela signifie que les bénéfices d'une entreprise sont imposés à deux niveaux différents : une fois au niveau de l'entreprise elle-même, et une seconde fois lorsque ces bénéfices sont distribués aux actionnaires sous forme de dividendes.

Pourquoi parle-t-on de double imposition ?

Imaginons que votre entreprise réalise des bénéfices cette année. L'État va prélever une part de ces bénéfices sous forme d'impôt sur les sociétés. Jusqu'ici, tout semble normal. Cependant, si votre entreprise décide de distribuer une partie de ces bénéfices restants à ses actionnaires, ces derniers devront également payer de l'impôt sur ces revenus, connu sous le nom d'impôt sur le revenu. C'est là que la double imposition intervient : les mêmes fonds sont imposés deux fois.

Comment fonctionne-t-elle en Suisse ?

En Suisse, le système fiscal est conçu pour atténuer l'effet de la double imposition de plusieurs manières. Une des méthodes clés est le système d'imputation. Cela permet, sous certaines conditions, d'atténuer l'impact de la double imposition pour les actionnaires résidant en Suisse. Les dividendes qu'ils reçoivent peuvent être partiellement ou totalement exonérés d'impôt, selon divers critères comme le pourcentage de participation.

Quelles sont les mesures pour l'éviter ?

La Suisse a mis en place plusieurs accords de double imposition avec d'autres pays pour éviter ou réduire la double imposition des entreprises multinationales et de leurs actionnaires. Ces accords permettent souvent aux entreprises suisses de bénéficier de taux d'imposition réduits sur les dividendes, les intérêts et les redevances payés entre les pays concernés.

En résumé

La double imposition peut sembler être un défi fiscal pour les entreprises et leurs actionnaires. Cependant, grâce aux systèmes et accords mis en place en Suisse, il est possible de minimiser son impact. Il est important pour toute entreprise opérant en Suisse de bien comprendre ces mécanismes et de consulter des experts fiscaux pour naviguer efficacement dans ces eaux fiscales.